

Compte-rendu

Réunion de concertation sur place pour un aménagement piéton de la contre-allée Réaumur 03 octobre 2023 - 18h30

La Mairie de Paris Centre a retenu au titre de la démarche « [Embellir votre quartier](#) » la création d'un aménagement piéton et végétal dans la contre-allée de la rue Réaumur, du n°24 au n°38.

L'objectif est de faciliter le cheminement des piétons en redistribuant l'espace public en leur faveur, et d'embellir cet espace par de la végétalisation en pleine terre (qui semble possible, en première approche, d'après les études de préfaisabilité).

Participants : Florent GIRY, adjoint au Maire de Paris Centre chargé de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers, des commerçants de la contre-allée, des usagers de cet espace public.

Observations et diagnostic :

Observations générales :

- La contre-allée est constituée d'une file de circulation et de 2 rangées de stationnement (de chaque côté), avec plusieurs zones de livraison côté façade ;
- Les piétons peuvent cheminer par deux endroits : soit en longeant les immeubles, ce qui constitue un « détour » lié à la rupture d'alignement des immeubles dans cette partie de la rue ; soit en ligne droite en longeant les arbres mais avec peu d'espace libre pour circuler ;
- Les commerces présents sont divers : grossistes, restaurants, vétérinaires, joaillers, etc. ;
- L'espace public est dégradé par endroits, notamment le long des arbres (pieds d'arbres hétérogènes, dépôts sauvages) et vers la sortie du métro, dans la rupture d'alignement des façades, qui constitue un recoin propice aux mésusages.

Contraintes exprimées et souhaits d'amélioration :

- Les commerçants présents soulignent le besoin en livraisons quotidiennes avec régulièrement des charges lourdes, notamment au 30 rue Réaumur (machines de joaillerie) et pour le vétérinaire, et l'opposition du voisinage aux livraisons la nuit ;
- Les zones de livraison sont régulièrement encombrées par des véhicules qui n'effectuent pas de livraison, entraînant des arrêts en double file ;
- Un restaurant gastronomique est présent, avec une clientèle qui vient pour beaucoup en taxi. Les visiteurs du cabinet vétérinaire peuvent aussi nécessiter une dépose au plus près (personnes âgées par exemple) ;
- Un usager de l'espace public évoque l'inconfort généré par la rupture du cheminement piéton quand on marche le long de la rue Réaumur : le chemin naturel est de suivre les arbres, mais il n'y a pas d'espace pour se croiser ;

- Tous les participants souhaitent un renfort de végétation si elle est possible, en revanche la dose de stationnement à maintenir / supprimer ne fait pas consensus au sein des participants. Est évoqué par un participant les besoins de davantage de places PMR dans le quartier (remarque général non spécifique à cette contre allée) ;
- La Mairie de Paris Centre évoque l'exemple de l'aménagement de l'ancienne contre-allée rue du Grenier Saint-Lazare, qui donne une idée des possibles dans une configuration similaire. Un participant remarque que cette contre allée n'avait pas été davantage végétalisée à l'époque de l'aménagement ;
- Sur les usages possibles de l'espace, un participant remarque que la circulation importante dans la rue Réaumur ne se prête pas forcément à des jeux d'enfants. Les commerçants présents sont réticents à l'ajout de bancs, par crainte des mésusages possibles. Un usager de l'espace public évoque, à l'inverse, le besoin d'assises pour les personnes âgées notamment ;
- La Mairie de Paris Centre rappelle qu'un projet parallèle, sur la rue Réaumur elle-même, doit permettre de créer une continuité cyclable depuis la place de l'Opéra jusqu'au square du Temple. Ce projet ne préempte rien des aménagements possibles sur la contre-allée.

Orientations d'aménagement retenues par la Mairie de Paris Centre :

L'intention générale du projet est de rendre davantage d'espace aux piétons et de végétaliser la rue là où c'est possible.

Plus précisément, suite à la concertation réalisée sur site et en cohérence avec ses orientations des politiques publiques, la Mairie de Paris Centre retient un projet répondant au cahier des charges suivant :

- Transformer la contre allée en plateau piétonnier, sur le modèle de la rue du Grenier Lazare, permettant aux piétons de prendre toute leur place pour cheminer confortablement ;
- Maintenir une voie accessible en véhicule, en statut d'aire piétonne, qui permette l'accès des livraisons des commerces mitoyens. Les modalités de fermeture ou non de la rue à la circulation doivent être précisées : aire piétonne ouverte à la desserte locale, ou fermée par des potelets amovibles que les livreurs peuvent retirer facilement. La dépose des taxis peut s'effectuer dans la voie bus qui est mitoyenne de la contre-allée ;
- Végétaliser au maximum l'espace public, en fonction des contraintes des réseaux souterrains, avec un arrosage automatique dans le cas de jardinières en pleine terre ;
- Utiliser des revêtements de sols qualitatifs pour donner une unité esthétique à cet espace réaménagé, depuis la façade jusqu'à la chaussée de la voie principale de la rue Réaumur ;
- Prévoir des assises (bancs Davioud) côté arbres, pour éviter d'éventuelles nuisances pour les immeubles en face ;
- Prévoir quelques arceaux vélos qui ne gênent pas le cheminement des piétons classiques (*sujet non abordé par les participants lors de la concertation*) ;

- Homogénéiser les pieds d'arbres avec des grilles classiques (*sujet non abordé par les participants lors de la concertation*) ;
- Questionner la présence de la colonne à verre et les sites alternatifs possibles. Le modèle de cette colonne à verre (vert au lieu de gris en général) pourrait évoluer si elle devait être maintenue ici (*sujet non abordé par les participants lors de la concertation*) ;
- Ajouter une place PMR et des zones de livraison supplémentaires dans la rue Volta mitoyenne.